

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Appel à projets régional « FONDS CATHERINE »



Date de lancement de l'appel : **30 septembre 2019**

Date de clôture de l'appel : **25 octobre 2019**

CONTEXTE et OBJECTIFS

L'égalité entre les femmes et les hommes a été déclarée grande cause du quinquennat par le président de la République.

Malgré les progrès déjà accomplis et les initiatives menées depuis longtemps sur les territoires par les associations, les collectivités et les services de l'État, nous comptons en France à la mi-septembre 105 féminicides.

Face à ce fléau qui n'épargne aucune région et sur la demande d'associations, le gouvernement et l'ensemble des acteurs se mobilisent dans un **Grenelle contre les violences conjugales**. Celui-ci a commencé le 3-09-19 en référence au 39-19 et se poursuit jusqu'au 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Au niveau national, outre les 10 mesures d'urgence annoncées par le Premier ministre le 3 septembre lors du lancement du Grenelle, des groupes de travail s'articulent autour des thématiques suivantes :

Violences intrafamiliales, accueil au commissariat ou gendarmerie, éducation prévention, outre-mer, santé, handicap, monde du travail, coopération association /hébergement, justice, violences psychologiques et emprise, violences économiques.

En Île-de-France, chaque préfet ou préfète de département organise des ateliers ou groupes de travail réunissant les partenaires afin de faire remonter aux ministres d'ici début novembre des recommandations qui permettent d'améliorer l'existant, d'identifier de nouveaux dispositifs et de valoriser des bonnes pratiques.

L'ensemble de ces contributions alimenteront la stratégie de prévention et de lutte contre les violences de la fin du quinquennat qui sera dévoilée le 25 novembre 2019.

Dans le cadre de ce Grenelle contre les violences faites aux femmes, Marlène Schiappa secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations a décidé de doter d'un million d'euros un fonds territorial, dénommé « **Fonds Catherine** » car il existe en France autant de Catherine que de femmes victimes de violences.

Ce fonds vise à soutenir des projets locaux dans toutes les régions.

CADRE DE REFERENCE FRANCILIEN

En Île-de-France, la politique publique d'État en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes est coordonnée par la DRDFE (Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité FH) placée auprès du préfet de la région d'Île-de-France.

La stratégie régionale déclinée du 5^{ème} plan de lutte contre les violences est bâtie avec l'équipe des déléguées départementales et du délégué départemental situés dans les directions départementales de la cohésion sociale (DDCS). L'ensemble des actions et des projets sont menés en partenariat avec les collectivités très actives sur le sujet en Île-de-France, ainsi qu'avec les autres services de l'État, les nombreuses associations et les partenaires sociaux. La plupart des actions se traduisent par des conventions et dispositifs :

- Un plan régional de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2017-2020 signé en décembre 2017 ;
- Plusieurs observatoires des violences : celui du conseil régional d'Île-de-France, de la Ville de Paris, de la Seine St Denis etc...
- Des commissions départementales de lutte contre les violences émanant des CDPD (conseil départemental de prévention de la délinquance) ;
- Des groupes de travail dans les Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) ou les *Conseils Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance* (CISPD) ;
- Des contrats locaux contre les violences faites aux femmes
- Des référents violences portés par les associations ;
- Des intervenants sociaux ou psychologues dans les commissariats ;
- Des lieux d'accueil, d'écoute et d'orientation ; des permanences
- Des Accueils de Jour
- Des téléphones Grave Danger, des protocoles mains courantes..
- Des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) spécialisés ;
- De nombreuses actions de formation dispensées par pléthore d'acteurs.

Le FONDS Catherine a vocation dans ce cadre francilien à soutenir un ou deux ou trois projets à l'échelle de la région, structurant en termes de politique publique, s'articulant à l'existant, l'améliorant et produisant un impact mesurable auprès des femmes concernées.

THEMATIQUE de l'APPEL PROJETS

Les représentants signataires du plan régional de prévention et de lutte contre les violences et des experts réunis le 19 septembre 2019 à la préfecture de région ont défini **la sensibilisation et la formation de tous les acteurs** comme thématique pertinente de l'appel à projets.

En effet, de nombreux acteurs peuvent jouer un rôle important dans les parcours des femmes victimes de violences conjugales, permettant ainsi d'éviter le pire. L'objectif est d'en former le plus possible dans une approche systémique.

CRITERES D'ELIGIBILITÉ

Les organismes bénéficiaires potentiels de cet appel à projets sont les associations ou groupe d'associations situées en Île-de-France et disposant d'une expertise en matière de prévention et de lutte contre les violences conjugales et connaissant déjà les ressources existantes ainsi que les problématiques d'accompagnement des femmes.

En cas de groupement d'associations, la coordination des interventions est un préalable.

CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Les projets soumis par les structures candidates seront sélectionnés selon les critères suivants :

- A. Le ou les projets doivent avoir une dimension régionale et bénéficier à chaque département de l'Île-de-France dans un objectif de maillage territorial. Pour chaque département, le détail des publics ou villes cibles devra être décrit.
- B. Le ou les projets privilégieront la dimension sensibilisation et formation de tous les acteurs possiblement en contact avec des femmes victimes, leurs enfants, voire leurs auteurs.
- C. Les propositions tiendront compte des spécificités du milieu rural et des quartiers placés en politique de la ville.
- D. Les réponses incluant de l'ingénierie de formation et plus particulièrement de l'ingénierie de formation de formateurs/formatrices seront privilégiées
- E. Le contenu et la durée de la formation ou sensibilisation devra être adaptée au public cible et aux objectifs poursuivis. Le comité consultatif encourage les candidats et candidates à proposer des modules qui pourraient s'inscrire dans des formations plus généralistes ou interprofessionnelles.
- F. Les propositions s'appuyant sur les possibilités de visio conférence, sur les maisons France Service, sur l'utilisation de modules existants ayant fait leurs preuves seront appréciées.
- G. Les réponses visant des publics jusqu'ici négligés par les formations existantes seront un plus.

Les projets présentés, compléteront et s'articuleront avec le plan régional de prévention et de lutte contre les violences en Île-de-France, avec les actions des collectivités et en particulier avec les outils et l'offre de formation/sensibilisation existante.

FINANCEMENT DES PROJETS

Le FONDS CATHERINE permet de soutenir un, deux ou trois projets structurant pour un montant maximum de 105 565 €.

Les actions qui débiteront fin 2019 pourront se dérouler en 2020.

10% de l'enveloppe peut être consacrée à l'évaluation du projet.

Nous attirons votre attention sur le fait que ces crédits ne sont pas pérennes.

Un co-financement n'est pas obligatoire.

DOCUMENTS A TRANSMETTRE uniquement par voie électronique avant le 25 octobre 2019 à drdfe-idf@paris-idf.gouv.fr

- Présentation du projet en deux pages maximum recto/verso. (document joint) Des annexes peuvent être jointes
- Dossier de demande de subvention CERFA, téléchargeable via le lien suivant : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>
- Statuts de la structure
- Bilan simplifié et compte de résultat sur deux années si la structure en dispose